

*Taxe d'accise—Loi*

Comme dans le cas de toute mesure législative relative à la taxe d'accise, le présent projet de loi renferme des dispositions administratives. Selon moi, il convient de préciser certaines des répercussions qu'elles auront pour les Canadiens. Bien entendu, la décision d'appliquer la taxe sur les carburants au niveau de la fabrication est censée permettre de résoudre les problèmes d'administration et d'application, mais le gouvernement a également décidé de transférer au niveau du gros la taxe sur les friandises et grignotines, les pâtées des animaux, les litières pour chats, les bonbons et les confiseries, ainsi que certaines pièces d'équipement électronique.

Cela ne me dérange pas trop en ce qui concerne les friandises ou les grignotines, même si j'en consomme probablement beaucoup. Je tiens toutefois à signaler que certaines personnes doivent acheter des aliments pour animaux familiers, pour leur santé et pour pouvoir évoluer dans la société; c'est notamment le cas des propriétaires d'un chien d'aveugle. On dresse des singes pour aider des personnes ayant un handicap moteur qui ont de la difficulté à faire les manipulations les plus élémentaires avec leurs membres. Par ailleurs, on dresse des chiens et des chats à donner l'alerte aux sourds lorsque survient une menace chez eux. Il me semble que ces personnes devraient au moins pouvoir déduire le prix des aliments pour leur animal au même titre que les frais médicaux. Pour que ces compagnons très bien dressés à grands frais puissent continuer à bien jouer leur rôle, il faut évidemment qu'ils restent en bonne santé, donc qu'ils soient bien nourris. Je trouve que le gouvernement devrait faire ce rajustement pour des raisons humanitaires.

Le projet de loi renferme pourtant d'autres mesures, notamment le remboursement pour les établissements publics, la modification des dispositions sur le juste prix et la révision des dispositions concernant l'inspection sur place à la suite de la réduction de la surveillance sur place, que le gouvernement a prévues par sagesse ou pour d'autres raisons. Ce sont des petits changements d'ordre technique, et je n'en parlerai pas plus.

Le projet de loi renferme quelques exonérations, notamment l'exemption du prix des gravures originales, comme l'a signalé mon collègue le député de Regina-Ouest (M. de Jong). Le seuil de la taxe a été relevé, ce qui était bien nécessaire pour compenser le fardeau administratif supplémentaire imposé par le projet de loi. Pour les producteurs primaires, les exemptions qui existaient sont maintenues; c'était une sage décision d'instaurer de telles exemptions.

Ce qu'il faudrait dans ce projet de loi, c'est un stimulant quelconque pour les producteurs, les commerçants et les distributeurs d'alcool-carburant. A mon avis, le gouvernement rate une excellente occasion de se renseigner au sujet du mélange d'alcool combustible provenant de la biomasse excédentaire ou de denrées agricoles excédentaires et invendables. Ce serait un excellent apport à l'économie, notamment dans les régions comme les Prairies où l'économie est dans le marasme à cause de l'absence de demande pour ces produits. A mon avis, les compagnies pétrochimiques internationales exercent des pressions sur le gouvernement à cet égard. Il s'agit certes d'une occasion qu'un gouvernement néo-démocrate saisirait au vol.

● (1550)

Quant aux répercussions de la loi, il convient de remarquer que l'estimation selon laquelle 42 p. 100 des recettes tirées de la taxe fédérale ont été prélevées sur des biens intermédiaires

ou des biens d'équipement signifie que les fabricants paient en définitive une taxe de vente dissimulée sur les biens qu'ils utilisent dans leur production; par conséquent, une double taxe est prélevée. Je crois que la plupart des gouvernements, conformément aux principes fiscaux modernes, ont tenté d'éviter cette façon d'agir. Notre gouvernement devrait certes tenter d'en faire autant.

Puis, on fait preuve de discrimination envers les exportations. Ces taxes dissimulées sont comprises dans le prix des produits d'exportation, diminuant ainsi la compétitivité des produits canadiens. Inversement, elles procurent un avantage aux importations parce qu'elles ne sont pas comprises dans le coût de base utilisé pour déterminer la taxe de vente fédérale prélevée sur les importations.

Bien entendu, je suis inquiet parce que le gouvernement tente de faire croire aux Canadiens que le crédit fédéral à l'égard de la taxe de vente, qu'on retrouve dans la feuille d'impôt sur le revenu, suffit pour compenser les nombreuses majorations des taxes fédérales d'accise et de vente. De toute évidence, le gouvernement ne pourrait pas justifier cette assertion en se reportant aux faits et aux chiffres.

Le gouvernement a recueilli 1 ou 2 milliards chaque année de son mandat grâce à des majorations ou à une assiette élargie des taxes fédérales de vente et d'accise, mais il a jugé bon d'offrir un crédit minimal et symbolique à l'égard de la taxe de vente. Il n'englobera que le coût supplémentaire de la taxe de vente que versera le consommateur moyen qui n'achète qu'une gamme restreinte de produits. Je soutiens que le gouvernement devrait se montrer loyal envers les Canadiens, leur exposer franchement et sincèrement les objectifs qu'il cherche à atteindre en insérant dans un seul projet de loi tous ces changements et ces modifications apportés aux taxes fédérales de vente et d'accise. Cette mesure ne répond pas à un souci d'équité envers les Canadiens. Le gouvernement veut plutôt accroître ses recettes, moyen qu'il privilégie pour résoudre à sa façon le problème du déficit.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Questions ou observations.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je me demande si le député confirmerait l'intérêt du NPD pour la taxe multi-stades qui fait actuellement l'objet de négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette mesure nous débarrasserait de l'affreuse taxe de vente, qui est anti-canadienne, et elle nous permettrait peut-être de combiner les taxes de vente provinciales et fédérale. A cet égard, le NPD serait-il en faveur d'une taxe multi-stades la plus étendue qui soit et qui engloberait même les biens essentiels, afin d'en abaisser le taux au minimum?

**M. Parry:** Monsieur le Président, je suis très heureux d'être le premier orateur aujourd'hui à répondre à une question d'un autre député.

Celui qui me l'a posée est, bien entendu, président du comité permanent des finances et des affaires économiques. A titre de spécialiste en matière de fiscalité, notamment en matière de taxe d'accise et de taxe de vente fédérales, il sait fort bien qu'une taxe fédérale-provinciale multi-stades n'est pas sans poser certains problèmes de conception et d'application.